

#TRANSPORTS Remboursement des abonnements pour les clients du réseau Bus de Vulaines

À la suite du mouvement social des 7,10 et 14 septembre et du 20 septembre au 29 octobre, les clients du réseau Bus Vulaines-sur-Seine porteurs d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel valable pendant cette période peuvent se faire indemniser selon les conditions de remboursement fixées par Île-de-France Mobilités.



Retrouvez les conditions générales et le formulaire à remplir dans les document ci-joints.

Document(s)

[Conditions générales de remboursement](#)

[Formulaire de demande de remboursement](#)